



COMPTE RENDU DE LA CNSIS DU 23 FEVRIER 2022

Pour la CGT : GURRUCHAGA P., CHAOUCH A.

Lecture des déclarations de FA, CGT, Avenir Secours

PAPET : les arbitrages interministériels sur les décrets issus de la loi MATRAS sortiront nous espérons dans les 6 mois après la promulgation de la loi.

Président : je partage l'impatience des OS sur les textes MATRAS, la revalorisation de la carence est attendue alors qu'elle devait s'appliquer en 2021, ce n'est pas entre nous que la bagarre doit avoir lieu. En espérant que cette loi soit appliquée dans le plus brefs délais, les arbitrages pour le moment ne nous sont pas favorables. Nous espérons recevoir des textes dans la semaine et les inscrirons à la CNSIS s'ils respectent l'esprit du texte, voté à l'unanimité des deux chambres.

1. Projet d'arrêté fixant la date d'ouverture des examens professionnels de sergents de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 (1^{ère} épreuve le 19/09/2022).

CGT : Pouvez-vous nous donner des informations sur les examens professionnels et concours de sergents qui se sont tenus précédemment ? Les agents ont-ils tous été nommés ?

Ils ne sont pas disponibles immédiatement mais nous vous fournirons les données.

1. Point d'information sur le taux d'absentéisme aux concours de caporaux

Sur l'absentéisme aucun élément précis. En moyenne ratio de 4,7 candidats/poste, 5,3 dans le sud et 2,8 en IDF, 15% de femmes.

Interventions sur le concours : « le métier de SPP attire encore », « on a encore des marches de manœuvre sur le recrutement des femmes », « il faudra faire un point sur les épreuves de sport et notamment sur les blessures occasionnées par ces dernières », « il faudrait que ceux qui mettent en place les épreuves les fassent eux-mêmes », « il faut des épreuves de sélection et non d'exclusion », « il y a un fort taux d'absentéisme, pour autant le métier reste attractif, pas chez les femmes ».

CGT : on observe un problème d'attractivité, des postes restent vacants très longtemps, des démissions, des ruptures conventionnelles, des disponibilités, cela finira par se voir.

Nous faisons remarquer que le procès-verbal du 30 novembre ne dénombre pas les votes.

Cela sera modifié.